

- la consultation de la liste des sociétés exclues provisoirement ou définitivement de la participation aux marchés publics.



Accès Acheteur Public

Pour l'acheteur public :

- la publication des programmes prévisionnels des achats et des avis d'appels à la concurrence ;
- la gestion des avis d'appels à la concurrence quel que soit leur mode de passation (création, suppression, modification, publication, report, rectification, annulation, attribution, historique des appels à la concurrence...);
- la gestion des utilisateurs et de leur profils (utilisateurs principaux et subordonnés) ;
- la publication et une mise à jour de la liste des sociétés exclues provisoirement ou définitivement de la participation aux marchés publics ;
- la publication des résultats des appels à la concurrence et des extraits des procès verbaux des ouvertures des plis ;
- la publication des rapports d'achèvement ;
- la publication des réponses aux demandes d'éclaircissement ou de renseignement émanant des concurrents.

Nous contacter :

www.marchespublics.gov.ma

E-mail : marchespublics@tgr.gov.ma

Téléphone : 05 37 57 88 15/16/88/94

Télécopie : 05 37 57 88 17 - 05 37 57 81 57



TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

Boîte postale n°21495, Avenue Annakhil, Hay Ryad, Rabat
Tél. : 05 37 57 81 90

www.tgr.gov.ma



PORTAIL MAROCAIN DES MARCHES PUBLICS



www.marchespublics.gov.ma

Le Portail Marocain des Marchés Publics (PMMP) constitue le premier palier du programme de dématérialisation de la commande publique, initié par la TGR et comportant trois paliers :

- Le Portail Marocain des Marchés Publics et la Base de Données des Marchés Publics (BDMP) ;
- La plateforme de dématérialisation des offres et la Base de Données des Fournisseurs ;
- Les achats groupés électroniques et les enchères électroniques.

La mise en œuvre du PMMP répond à la nécessité de développement de l'administration électronique comme levier d'amélioration de la qualité du service public.



Ce portail a pour vocation d'être un support légal de publication des informations relatives aux appels à la concurrence dans un souci :

- de renforcement de la concurrence ;
- de développement de la transparence ;
- d'amélioration de l'efficacité de la gestion de la commande publique ;
- de rationalisation de la gestion de la dépense publique ;

- d'amélioration de la capacité de gestion des acteurs intervenant dans le circuit de la commande publique.

Fonctionnalités

Mis à la disposition des acheteurs publics, en langues arabe et française, le portail permet la publication :

- des programmes prévisionnels des achats ;
- des avis d'appels à la concurrence avec possibilité de recherche multicritères et téléchargement gratuit des dossiers d'appels à la concurrence ;
- des résultats d'appels à la concurrence et les extraits des procès verbaux les concernant ;
- de la liste des sociétés exclues provisoirement ou définitivement de la participation aux marchés publics ;
- des rapports d'achèvement des marchés ;
- de la documentation des marchés publics.

Fiabilité et sécurité

Via l'adresse www.marchespublics.gov.ma, le PMMP offre aussi bien pour les acheteurs publics que pour les entreprises un accès fiable, gratuit et sécurisé à toute l'information relative aux marchés de l'Etat, des Collectivités locales et des Etablissements Publics.

L'accès à cet espace est protégé et se fait par une authentification par login et mot de passe et ce, via des formulaires d'inscription accessibles en ligne.

L'accès aux différents services offerts par le PMMP se fait de manière guidée et intuitive avec un package de fonctionnalités selon des profils et des habilitations adéquats.

Information personnalisée

Les entreprises et les acheteurs publics peuvent bénéficier d'une information personnalisée.



Pour l'entreprise :

- la recherche multicritères pour la consultation de tous les appels à la concurrence (référence de l'appel à la concurrence, mots clés, maître d'ouvrage, activité, date d'ouverture des plis, lieux d'exécution, qualifications, agréments, ...) ;
- le téléchargement gratuit des dossiers d'appels à la concurrence ;
- la gestion des préférences et des centres d'intérêts par la création et la sauvegarde des filtres de recherche ;
- le système d'alerte et de notification, en temps réel, de toutes les modifications apportées aux appels à la concurrence ;
- la nomenclature d'activités facilitant l'accès et la consultation des opportunités d'affaires aux entreprises nationales et étrangères ;
- la consultation des programmes prévisionnels d'achats et des résultats d'appels à la concurrence ;
- la consultation des rapports d'achèvement des marchés réceptionnés définitivement et dont le montant excède 1 million de dirhams ;